PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

<u>Etaient présents</u>: M. Rémy BOURCIER - Mme Josiane BOIZIAU - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON - Mme Sylvie LECOMTE - Mme Sylvie LE MOAL - M. Claude LERAY - M. bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU - M. Bertrand RICHARD-M. Dominique NAUD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON - M. Eric SOULARD

<u>Absents-Excusés</u>: Anthony GARNIER - Magali JAHAN - Suzanne LELAURE- Patricia LEBOSSÉ Martine CORABOEUF (jusqu'à 21h30)- Dominique NAUD (jusqu'à 21h50)

Pouvoirs: Anthony GARNIER donne pouvoir à Martine CORABOEUF

Patricia LEBOSSÉ donne pouvoir à Sylvie LE MOAL Suzanne LELAURE donne pouvoir à Rémy BOURCIER

Secrétaire de séance : Claude LERAY

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Une remarque est formulée pour les tarifs Althéa : ajouter le tarif de 2 € pour le cinéma, gratuit pour les moins de 5 ans.

Après modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1-FINANCES

1 1 Décisions modificatives

M. Coquet présente le projet de décision modificative sollicité par la Préfecture, concernant le montant des dépenses imprévues inscrit à la section investissement du budget primitif 2016 supérieur au taux issu du Code général des Collectivités territoriales (article L2322-1).

N° 2016/06- 039: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la décision modificative n°1 du budget principal.

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Section d'investissement - Dépenses			
Article - Chapitre	Objet	Montant	
020	Dépenses imprévues	30 000 €	

Section d'investissement – Dépenses			
Article - Chapitre	Objet	Montant	
2313/23	mmobilisations en cours	+ 30 000 €	

N° 2016/06- 040: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la décision modificative n°2 du budget principal.

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Article - Chapitre	Dbjet	Montant
002	Résultat de l'exercice	135 899,58 €

Section de fonctionnement - Dépenses		
Article - Chapitre	Objet	Montant
023	Virement à la section d'investissement	135 899,58€

Section d'investissement - Recettes		
Article - Chapitre	Objet	Montant
021	/irement de la section de fonctionnement	135 899,58€

Section d'investissement - Dépenses		
Article - Chapitre	Objet	Montant
2313	mmobilisations en cours	135 899,58 €

1.2 Fonds de concours de la COMPA

N° 2016/06- 041: APPEL AU FONDS DE CONCOURS DE LA COMPA 2016

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil municipal présents en séance, le projet de réhabilitation de l'ancienne salle de classe en bibliothèque municipale.

Il est précisé que le coût total de l'opération est estimé à 199 260 € HT soit 237 341 € TTC.

- → Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds de concours 2016 auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre de la réhabilitation de ladite bibliothèque municipale,
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

1.3 Réserve parlementaire

Madame Le Maire présente la proposition de Monsieur le sénateur VAUGRENARD concernant le dépôt de dossier de subvention de l'enveloppe parlementaire 2016. Il est précisé que un ou plusieurs dossiers peuvent etre déposés au titre de cette réserve parlementaire sur les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (avant le 30 juin).

Le Conseil décide d'ajourner cette délibération dans l'attente d'informations financières complémentaires pour constituer le dossier.

Le Conseil se réunira en séance extraordinaire le lundi 27 juin prochain à 19h pour délibérer sur ce sujet.

1.4 Acquisition de matériel

N° 2016/06- 042: ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT DE TONTE DES ESPACES VERTS

Monsieur RICHARD présente le projet d'acquisition d'un tracteur-tondeuse à destination de l'entretien des espaces verts. Il est précisé que 3 entreprises ont été sollicitées. Les élus référents et le service technique ont réalisé une étude pour évaluer les besoins du service et après démonstration du matériel propose à l'Assemblée délibérante de retenir la proposition d'un tracteur JOHN DEER.

- → Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- Décide d'acquérir un nouveau tracteur-tondeuse pour un montant de 36 019 € TTC et de réparer l'actuel tracteur-tondeuse pour un montant estimé à 5 000€ TTC,
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

1.5 Redevance d'occupation du domaine public

 N° 2016/06- 043: MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les les ouvrages de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un decret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil muncipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il est proposé au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis la date du 1^{er} janvier 2016.
- de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) au taux maximum prévu selon la règle de ravlorisation définie au sein du decret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transoprts et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis du Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28,96% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

1.6 Renouvellement du bail de l'antenne Orange

N° 2016/06- 044: RENOUVELLEMENT DU BAIL

Monsieur RICHARD présente aux membres présents en séance le projet de renouvellement de contrat de bail pour « l'implantation d'Equipements Techniques » situé sis chemin communal n° 2 au lieu-dit les Landes à Couffé parcelle cadastrée section XH.

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la collectivité loue au « Preneur », qui l'accepte, les emplacements techniques afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des « Equipements Techniques ».

Il est précisé que le présent bail est consenti pour une durée de douze ans, qui prendra effet à compter du 23/04/2017. Il sera renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Il est précisé que le montant du loyer annuel est fixé à 3 500 € (trois mille cinq cent Euros) Nets, toutes charges et taxes incluses.

- → Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité absolue (17 voix pour et 1 abstention) décide de:
- Renouveler le bail précité
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

1 7 Information fonds de Soutien à l'Investissement Public Local I et II

Madame le Maire donne lecture en séance du courrier conjoint de la commune de Couffé, Oudon et Saint Géréon adressé à la Préfecture.

2-RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création emplois temporaires

N° 2016/05- 045: CRÉATION EMPLOIS TEMPORAIRES

Madame Le Maire rappelle que les emplois permanents au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires. Toutefois, par dérogation et dans certains cas, les collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels de droit public pour la satisfaction d'un besoin temporaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 relatif à l'accroissement temporaire d'activités ($article 3, 1^{\circ}$),

Considérant que l'organisation des services municipaux nécessite des recrutements pour besoin temporaire,

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal crée :

- 2 postes d'adjoints d'animation à raison de 6h45 minutes hebdomadaires de travail pour la période scolaire du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 et du 3 janvier 2017 au 7 juillet 2017 (3 animateurs TAM),
- 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 19 heures et 50 minutes hebdomadaires de travail pour la période scolaire du 1er septembre au 16 décembre 2016 et du 3 janvier 2017 au 7 juillet 2017 (coordinatrice pause méridienne).
- 4 postes d'adjoint technique à raison de 8 heures hebdomadaires de travail pour la période du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 (3 agents de service de restauration et 1 agent accompagnateur de la pause méridienne).
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 14 heures hebdomadaires de travail pour la période scolaire et 6h45 minutes hebdomadaires de travail pour la période de vacances scolaires du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 (1 animateur TAM et agent entretien locaux maison de l'enfance).
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 16 heures hebdomadaires de travail pour la période scolaire et 3 heures hebdomadaires de travail pour la période de vacances scolaires du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 (1 agent de restauration et agent d'entretien des locaux de l'école)
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 21 heures 30 minutes hebdomadaires de travail pour la période scolaire et 3 heures hebdomadaires de travail pour la période de vacances scolaires du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 (1 agent accompagnateur de la pause méridienne et agent entretien des locaux de l'école)

2.2 Informations poste DGS (attaché terriorial)

Madame Le Maire présente Monsieur Mamadou GUEYE. Ce dernier expose son parcours professionnel et remercie les élus de la confiance accordée.

Il est indiqué que pour ce recrutement la municipalité a fait appel au service de recrutement du Centre de Gestion. Le jury a reçu 4 candidats en entretien le vendredi 3 juin (2 désistements). A l'issue des délibérations Monsieur GUEYE a été choisi. Il intégrera la collectivité le 23 juin prochain pour une période de tuilage avec la DGS en poste. Une convention de mise à disposition avec sa collectivité d'origine (BRAINS) va être signée pour une durée d'un mois. Monsieur GUEYE sera ensuite nommé sur le poste d'attaché territorial du 23 juillet au 30 septembre. Puis il sera nommé par voie de détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services à compter du 1^{er} octobre prochain.

3-DÉCISIONS DIVERSES

N° 2016/06- 046: MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Couffé est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Couffé souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

→ Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (11 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions) le Conseil:

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique ».

4-AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 Informations transports scolaires

Madame LE MOAL expose les pistes de réflexion engagées en partenariat avec la COMPA et le Conseil Départemental concernant l'organisation des transports scolaires primaires à la rentrée prochaine.

4.2 Informations conseil communal des enfants du 10 juin

Madame LEMOAL dresse un bilan du travail engagé par les enfants pendant leur dernière séance de conseil communal ; trois thèmes : culture, sport et environnement.

4.3 Informations conseil d'école du 14 juin

Madame LEMOAL présente un résumé de grandes thématiques abordées au conseil d'école du 14 juin.

5-URBANISME -TRAVAUX

5.1 Eclairage public

Réglage LED pour diminuer la puissance et conserver le même éclairage (22 h - 6 h), rue des Vignes et rue du Coteau.

Passerelle sur le Hâvre : elle est impraticable au niveau du Pont-Noyer à cause des intempéries.

La réception des travaux d'éclairage public réalisé avec le SYDELA s'est bien déroulée. Monsieur RICHARD indique qu'une étude est en cours pour assurer le maintien de l'éclairage de l'ensemble des mâts situés rue des Vignes et des Coteaux en assurant une baisse de la puissance (coût identique pour la collectivité).

Madame Le Maire indique que le locataire du logement situé au dessus de l'ancien bâtiment de La Poste a fait savoir par courrier qu'il serait intéressé pour acquérir le bâtiment dans son ensemble. Ce dossier fera l'objet d'une étude lors d'une réunion spécifique.

5-COMMISSIONS ET COMITÉS

5.1 Comité de pilotage du mercredi du 26 mai,

Lors de la réunion du comité de pilotage du 26 mai 2016, la question du coût de revient d'un repas à la cantine scolaire le mercredi a été abordée. La solution de diminution du coût proposée est de diminuer le temps de travail de l'agent en charge le mercredi. Un courrier a été envoyé aux parents, et le Conseil Municipal devra délibérer en juillet.

5.2 Commission bâtiment du 1er juin,

Althéa: des travaux sont prévus pendant l'été pour assurer l'étanchéité (bardage et porte).

Mur côté ouest du jardin du presbytère : travaux à réaliser en juillet pour une ouverture de 3,20 m par l'association demandeuse, sous contrôle de la mairie. Salle des Chênes : réglage de la VMC .

5.3 Commission urbanisme du 6 juin,

Monsieur RICHARD présente l'instruction des dossiers d'urbanisme.

5.4 Comité consultatif vie associative et sport du 8 juin,

Le compte-rendu sera distribué lors d'une prochaine séance. L'objet de cette réunion était d'élaborer le planning d'utilisation de la salle des sports par les associations à compter de la rentrée de septembre. Il est souligné que plusieurs associations ont fait des concessions pour la répartition des créneaux d'activités sportives.

5.5 Comité consultatif voirie du 11 juin,

Pour la rentrée scolaire, le stationnement des véhicules des enseignants est à prévoir. Le stationnement des cars scolaires posent problème. Il est envisagé un sas d'arrivée à l'entrée de la rue des Vignes ; des travaux de terrassement (40 ml) sont prévus.

5.6 Actualités intercommunales (SIVOM du secteur de Ligné)

Madame LE MOAL indique que la compétence jeunesse pour Le Cellier est reprise par le SIVOM du secteur de Ligné. Le Conseil municipal devra délibérer sur ce point en juillet.

Matériel : une convention dans le cadre de la location des barrières ; la vente de la nacelle permet l'achat d'une remorque pour un désherbeur.

6-INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire indique les dates des élections pour 2017 :

présidentielles : 23 avril et 7 mai

législatives : 11 et 18 juin

sénatoriales : 24 septembre (Collège des grands électeurs).

Madame SALOMON interroge l'assemblée au sujet du questionnaire « Votre avis nous intéresse ». Il est précisé que ce document a fait l'objet d'une présentation en séance le mois dernier.
